

**LAURÉATES DU  
MÉRITE MMQ EN GESTION DE RISQUES 2008**

Québec, le 25 septembre 2008 – La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) félicite les deux municipalités et la régie intermunicipale lauréates de sa troisième édition du *Mérite MMQ en gestion de risques*.

C'est au cours du dernier congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités que M. Gérard Marinovich, président du conseil et chef de la direction de la MMQ, a procédé au dévoilement des trois lauréats du *Mérite MMQ en gestion des risques*.

La **Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard** a reçu le premier prix, d'une valeur de 10 000 \$. Cette petite municipalité de quelque 350 habitants est parvenue, malgré de multiples contraintes humaines et matérielles, à revitaliser son service incendie avec l'appui des citoyens locaux. Après avoir formé 13 nouveaux pompiers, elle a acquis du matériel de secours et de télécommunication ainsi qu'un nouveau camion incendie, afin de se départir d'un véhicule non homologué. Pour amoindrir ses coûts, elle a également conclu une entente de service avec une municipalité voisine et des ententes d'entraide avec d'autres municipalités de sa MRC. Grâce à ses pompiers formés selon les exigences gouvernementales et à son nouvel équipement de pointe, le service incendie de cette municipalité a nettement accru sa capacité d'intervention.

Le deuxième prix (5 000 \$) a été remis à la **Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du St-Maurice** pour la création, en à peine plus d'un an et demi, d'un service incendie pour quatre municipalités qui ne disposaient auparavant d'aucune ressource locale. Celles-ci possèdent désormais leur propre équipement d'intervention et pourront se conformer aux exigences de leur schéma de couverture de risques.

Enfin, le troisième prix (2 500 \$) est décerné à la **Municipalité de L'Ange-Gardien de la MRC les Collines de l'Outaouais** pour sa politique d'entretien des parcs et des espaces verts lui permettant notamment de s'assurer que ses installations de jeu sont conformes à la norme canadienne sur la sécurité des sites, appareils et aires de jeu.

Ces Mérites permettront aux lauréates d'inscrire leurs élus ou leur personnel à des formations spécialisées ou d'acheter de l'équipement ou du matériel lié à leurs projets et activités de gestion de risques.

...2



Lancé en 2006 à l'instigation du comité de prévention de la MMQ, ce concours vise à reconnaître les municipalités locales, MRC et régies intermunicipales membres-sociétaires de la MMQ chefs de file en matière de mesures préventives afin d'éviter les accidents ou les sinistres ou d'en réduire les conséquences. Au cours de l'été, treize municipalités, MRC et régies intermunicipales avaient ainsi soumis leurs réalisations à un jury, composé de trois personnes liées au marché de l'assurance, qui les a évaluées de façon impartiale selon leur pertinence, les résultats obtenus et leur degré de transférabilité.

« Le *Mérite MMQ en gestion des risques* est une initiative riche de sens », a souligné Gérard Marinovich, manifestant sa satisfaction à l'égard des efforts déployés par les Municipalités, MRC et régies intermunicipales membres de la MMQ. « C'est à la fois une manifestation concrète du soutien qu'offre la MMQ à ses membres-sociétaires et la preuve que ceux-ci sont de plus en plus nombreux à investir temps, moyens et énergie dans la gestion de risques. Sans le dynamisme ces derniers, ce concours n'aurait pas sa raison d'être. »

Rappelons que la **MMQ** a été créée en novembre 2003 en vertu du code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres-sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme, de réduire les risques liés à leurs activités et de stabiliser leurs primes d'assurance.

– 30 –

Pour information : Louise Desjardins  
Directrice, Communication et marketing  
Groupe Ultima inc., représentant autorisé  
La Mutuelle des municipalités du Québec

Tél. : 1 866 662-0661



**La Mutuelle des municipalités du Québec**